

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MINISTRE DE LA CULTURE  
ET DES COMMUNICATIONS

PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY

Lucie Lavigneur  
Citoyenne de Sillery

15 mars 2013

Monsieur le Ministre de la Culture et des Communications,

Je voudrais attirer votre attention sur l'aspect arbitraire du découpage de la zone patrimoniale de Sillery par le chemin Saint-Louis. Cet aspect est particulièrement visible au niveau du cimetière Mount Hermon, lieu historique national du Canada, qui est séparé de l'église anglicane St Michael, par le chemin Saint-Louis. Le découpage fait en sorte que le cimetière est inclus dans le site patrimonial alors que l'église ne l'est pas. Ils ont pourtant une histoire commune et présentent comme ensemble un bien patrimonial d'importance.

Bien qu'elle ne soit pas incluse dans le site patrimonial de Sillery, l'église St. Michael, construite en 1854, est l'une des rares églises néogothiques à Québec et la deuxième église anglicane la plus ancienne à Québec. La Salle communautaire adjacente, construite en 1946 pour rendre hommage à 5 soldats de la paroisse morts au combat, occupe une place importante dans l'histoire de la communauté anglophone de Sillery. L'îlot St Michael, qui regroupe l'église, la salle communautaire, le presbytère et les terrains, a été déclaré en 1994 «Zone à protéger», par la Ville de Sillery au même titre que la Villa Spencer Grange du Bois-de-Coulonge. En février dernier, la Société d'histoire de Sillery s'est d'ailleurs prononcée en faveur de la préservation patrimoniale de l'intégralité du site de l'église St. Michael.

La nécessité d'inclure l'îlot St Michael à l'intérieur du périmètre du site patrimonial est d'autant plus urgente qu'une partie du terrain de l'église est présentement à vendre et qu'un projet de développement a déjà été soumis à la Ville de Québec pour être évalué dans le cadre du programme particulier d'urbanisme (PPU) de Sillery. Ce PPU n'est pas encore finalisé mais concerne justement le site patrimonial de Sillery. L'îlot St Michael se trouve donc dans une zone nébuleuse : il n'est pas inclus dans le périmètre du site patrimonial de Sillery, de sorte qu'il n'est pas considéré dans le plan de conservation du site patrimonial, alors qu'il se trouve inclus dans le PPU du site patrimonial de Sillery! Il est primordial que des balises soient mises en place rapidement pour empêcher que le site ne soit dénaturé par des constructions inappropriées ou par des démolitions du bâti actuel. Une inclusion de l'îlot St Michael au site patrimonial de Sillery permettrait de protéger ce lieu historique en étant soumis aux mêmes règles.

Il est décevant de constater qu'un découpage, basé à l'origine sur un critère de faible pertinence mais pratique (il faut bien partir de quelque-chose), ait pris un caractère aussi définitif et irrémédiable. Il n'y a aucune raison logique de ne pas permettre des irrégularités dans la ligne de découpage le long du chemin Saint-Louis lorsque la configuration des sites d'intérêt patrimonial le commande. La protection de vue énoncée dans le plan de conservation apparaît illusoire pour tous les sites patrimoniaux qui bordent le périmètre de la zone puisque seul le côté sud du chemin St Louis, par exemple, est couvert par le plan de conservation. Le regard ne s'arrête évidemment pas à la ligne médiane de la rue.

Considérant l'importance de l'îlot St Michael comme lieu patrimonial historique, tant au niveau architectural, que communautaire, il m'apparaît primordial de l'inclure dans le plan de conservation du site patrimonial de Sillery.

Lucie Lavigueur  
Citoyenne de Sillery